



## **TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.**

### **La réflexion prime sur l'agitation. La CGT et la CFTC récoltent les fruits d'une négociation intelligente!!!**

Après une rencontre entre l'élu en charge du secteur et les agents de la DRU où ces derniers ont exprimé unanimement leurs difficultés à assurer sereinement leurs missions d'accueil physique, La Municipalité a soumis un protocole d'accord à l'ensemble des organisations syndicales sur les fonctions « accueil prestations » de la Direction de la Relation aux Usagers.

Ce protocole prend notamment en compte les difficultés rencontrées par les agents qui assurent des fonctions quotidiennes d'accueil physique des usagers. Les salariés concernés par ce protocole sont les agents de **L'ÉTAT CIVIL, PRESTATIONS ADMINISTRATIVES ET OBJETS TROUVÉS.(environ 200 Agents)**

Dans ce protocole d'accord sur les fonctions « accueil prestations » à la Direction Relations aux Usagers, trois points nous paraissent importants

**1. La mise en œuvre de la Carte Nationale d'Identité biométrique, ou toute autre prestation telle que la « carte Lila » sera désormais anticipée en concertation avec les agents et les organisations syndicales signataires.**

**2. Au titre de ces nouvelles missions, la Municipalité octroie une indemnité de fonction de 33€ /mois.**

**3. Le lancement d'une démarche sur l'organisation et le ressenti du travail qui va prendre en compte :**

- L'organisation du travail.

- L'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil de l'utilisateur.

- La gestion des situations d'agressivité.

- La prise en compte de « l'usure professionnelle ».

La CGT et la CFTC signent donc ce protocole au regard des nouvelles avancées obtenues, ce qui n'exclut pas l'application du « protocole de fin de conflit » signé par la CGT et la CFTC au mois d'octobre dernier, dans le cadre de la mise en place des passeports biométriques

**Pour rappel, il a été obtenu par les organisations syndicales signataires du « protocole de fin de conflit » CGT et CFTC.**

1. Une indemnisation exceptionnelle de mission ponctuelle de 33€ sur 9 mois.

2. La création d'un poste pérenne à Bellevue.

3. la mise en place d'un système de rendez-vous pour les demandes de passeports biométriques.

4. L'amélioration des conditions de travail dans les mairies annexes, par des travaux réalisés et à venir pour la modification des postes.

**La Municipalité a proposé le lundi 25 janvier un avenant à ce protocole, portant la prime exceptionnelle de mission à 12 mois au lieu de 9. Ces 3 mois supplémentaires correspondent à une revendication portée par l'intersyndicale CGT et CFTC, à toutes les réunions avec la Municipalité.**

**En ce qui les concerne, la CGT et la CFTC continuent à améliorer ce protocole, ce que refuse de faire une organisation syndicale et nous comptons bien obtenir un autre un poste supplémentaire à la mairie des Dervallieres. Les résultats importent plus que l'agitation médiatique.**

Pour la CGT et la CFTC, il est important que les agents perçoivent une indemnité au regard des difficultés qu'ils rencontrent dans leurs missions d'accueil physique des usagers, mais il est aussi important que la Municipalité prenne en compte le savoir faire de ses agents ainsi que leurs conditions de travail.